

Centre
de services scolaire
au Cœur-des-Vallées

Québec 

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avis est par la présente donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a adopté, lors de la séance du 10 mars 2021, le règlement suivant : « Règlement C.A.r.03 2021 – Règlement relatif aux règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration ».

Conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3), ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Gatineau, ce 24 mars 2021.

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

